

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mercredi 16 octobre 2019** à compter de **8 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

Sont absents :

Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Octroi d'un contrat à un entrepreneur pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales sur le 7e Rang
 - 4.2 Travaux de correction du pavage
5. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-163

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-164

4.1. OCTROI D'UN CONTRAT À UN ENTREPRENEUR POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LE 7E RANG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un propriétaire de trois (3) immeubles pour le raccordement de ceux-ci aux services municipaux sur le 7e Rang;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à la demande, la municipalité doit remplacer ses infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge pertinent de remplacer ses infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout pour desservir de nouveaux immeubles sur le 7e Rang;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitations;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à cette invitations;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bertrand Mathieu Ltée accepte d'exécuter les travaux de remplacement des services municipaux, de même que les travaux de voirie pour la somme indiquée au bordereau de soumission, soit 74 363,99 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique autorise le remplacement de ses infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout pour desservir de nouveaux immeubles sur le 7^e Rang.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique octroie à la compagnie Bertrand Mathieu Ltée le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et d'égout, de même que les travaux de pavage, sur le 7^e Rang, conformément aux plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs EXP, en date du 24 septembre 2019, pour la somme de 74 363,99 \$, tel qu'indiqué au bordereau de soumission.

QUE tous les frais relatifs aux travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et d'égout et travaux de pavage seront pris à même les postes budgétaires *surplus aqueduc 59-131-30-000* et *redevances carrières*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-165

4.2. TRAVAUX DE CORRECTION DU PAVAGE

CONSIDÉRANT des travaux de correction de pavage effectués à différents endroits dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un montant avait été prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QUE tous les frais relatifs aux travaux de correction du pavage seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-625 et financé par le poste *redevances carrières*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-166

5. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée à 8 h 21.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière